## الهاي الهام) Périscolaire Ecole Albert Thomas

**RÉFÉRENTS: GILLES VIGNEAU** 

Chers adhérents et futurs adhérents,

Afin de faciliter vos démarches, nous mettons en place la dématérialisation des dossiers d'inscription 2025-2026 pour le périscolaire.

Vous trouverez ci-dessous la procédure applicable et les différentes formules à choisir auprès des référents.

PROCÉDURE: https://jsabordeaux.portail-defi.net/

## Nouvel adhérent

ETAPE 1: Cliquez sur « nouveau dossier » afin de générer la création de vos identifiants, ils vous seront envoyés par mail dès que possible.

ETAPE 2: Connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe

ETAPE 3 : Complétez les informations sur le dossier « enfant » et « référent » en cliquant sur « mon compte »

A) Remplir les renseignements concernant l'enfant ou les enfants:

- Classe 2025/2026

- Ecole 2025/2026

- Personnes autorisées

- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE

B) Remplir les informations « parents »:

- Age
- Profession
- Régime (Général, MSA..)

Après une validation manuelle de notre part vous pourrez passer à l'étape 4.

ETAPE 4 : Documents à fournir via « suivi de documents » : Pour l'accueil Périscolaire.

- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer ou des 2 parents si la déclaration n'est pas conjointe
- Attestation assurance
- Photocopie des vaccins
- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE
- RIB
- Attestation employeur des 2 parents OU attestation sur l'honneur pour les indépendants, auto-entrepreneurs.

## DÉJÀ adhérent (je possède déjà mon compte famille sur le portail JSA)

ETAPE 1: Mise à jour des informations 2025/2026 cliquez sur « mon compte » A) Mettre à jour tous les renseignements concernant le enfant ou les enfants:

- Classe 2025/2026

- Ecole 2025/2026

- Personnes autorisées

- Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE

Après une validation manuelle de notre part vous pourrez passer à l'étape 4.

ETAPE 4 : Documents à fournir via « suivi de documents »: Pour l'accueil Périscolaire.

- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer ou des 2 parents si la déclaration n'est pas conjointe
- -Attestation assurance
- -Photocopie des vaccins
- -Fiche sanitaire de liaison DATÉE et SIGNÉE
- -RIR
- -Attestation employeur des 2 parents OU attestation sur l'honneur pour les indépendants, auto-entrepreneurs.

